

Projet Associatif - Horizon 2025

« Faire en sorte que chaque élève ait la chance de bénéficier des apports des pratiques coopératives dans sa scolarité »

Notre identité aujourd'hui

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole, créé en 1928, est une fédération, reconnue d'utilité publique, d'unions régionales et d'associations départementales qui regroupent les coopératives scolaires affiliées comme sections locales. L'OCCE fédère les adhérents coopérateurs, jeunes et adultes de la classe, de l'école, de l'établissement, de la maternelle à l'université.

Association complémentaire de l'Ecole, l'OCCE agit dans le cadre de l'Ecole Publique et bénéficie d'une Convention pluriannuelle d'objectifs avec le MENESR.

Mouvement pédagogique, l'OCCE promeut, développe et forme à la pédagogie coopérative.

Mouvement d'éducation populaire, l'OCCE milite pour la pratique de la coopération, de la participation citoyenne et le développement démocratique de la vie associative dans le champ de l'éducation.

Historiquement issu des mouvements mutualistes et coopératifs, l'OCCE s'inscrit parmi les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire, en partage les principes et concourt à l'éducation à l'ESS.

Vers 2025

Le Projet Associatif OCCE - Horizon 2025 s'inscrit dans un contexte de mutations empreintes d'incertitudes et de risques mais aussi d'opportunités à saisir, sur les plans politique, économique, social, environnemental, et marquées par l'avènement de la culture numérique. Il trace les lignes directrices de l'action que la Fédération conduit pour la mise en œuvre de son projet coopératif d'éducation fondé sur les valeurs humanistes de solidarité, de démocratie, de justice sociale, de liberté, d'égalité en droit, de fraternité et de laïcité.

S'effectuant dans le champ éducatif, il porte en son sens et en son objet, enraciné dans son histoire et se projetant dans l'avenir, un projet politique de transformation sociale dont l'éducation est un levier essentiel.

Une déclinaison au plus près des adhérents

Faire expérimenter et prendre conscience aux jeunes que la coopérative scolaire leur donne des droits et des responsabilités pour l'accomplissement de leurs projets collectifs et leur permet un engagement citoyen dès maintenant, là où ils sont ; leur faire vivre et comprendre qu'apprendre en coopération leur donne leur pleine place dans la communauté solidaire d'apprenants que sont l'école ou l'établissement, sans discrimination, en respectant l'identité, les capacités, le rythme de chacun, dans un climat bienveillant qui demande organisation, exigence, et permet à chacun d'être, de faire, de grandir et de réussir avec, et non en compétition contre les autres.

Explicitement pour tous les acteurs de la communauté éducative que la mise en œuvre d'une pédagogie de la coopération est une opportunité pour accomplir leurs missions dans un climat de respect pour tous, jeunes et adultes, de donner du sens aux apprentissages qu'ils sont chargés de conduire. Y informer et former les divers acteurs et proposer des dispositifs coopératifs inscrits dans les pratiques pédagogiques et de vie scolaire, qui tissent étroitement le projet de réussite de chaque élève, le développement et l'engagement des personnes, l'accomplissement du projet éducatif collectif.

Un engagement citoyen situé

Les valeurs et les pratiques coopératives induisent un positionnement responsable dans la société, le projet pédagogique de l'OCCE croise les problématiques du monde contemporain et s'y détermine pour :

- un projet économique qui privilégie délibérément l'humain en alternative à la politique néolibérale ;
- l'éducation à la paix pour l'avènement d'une société sans violence ;
- les transformations à opérer pour un développement soutenable ;
- le combat contre les discriminations, les dogmatismes et intolérances, les politiques de rejet ;
- l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ;
- une démocratie en actes et pour les valeurs de la République lorsqu'elles sont remises en question ;
- l'accompagnement de la jeunesse à développer sa connaissance du monde, son esprit critique au service de son émancipation et de son engagement citoyen.

Des moyens au service du projet

Dans une Ecole dont nous ignorons ce que les politiques publiques en feront d'ici dix ans, l'OCCE décide

- de poursuivre sa contribution au service public d'éducation par conventionnement pour y promouvoir son projet coopératif d'éducation, et œuvrer à la réussite de chacun, à une Ecole inclusive, a contrario d'un système scolaire qui renforce les inégalités sociales.
- de se doter d'une méthode et d'outils d'évaluation de son action : exigence interne pour réguler son action, en penser l'évolution et la capacité d'adaptation sans reniement, en rechercher l'efficacité, et exigence externe pour démontrer sa contribution à la réalisation de la politique publique d'éducation.
- de s'appliquer par les discours portés en communication comme par ses actions de terrain à accroître sa lisibilité pour qu'à l'identité affirmée en interne corresponde une identification claire du mouvement, de son projet éducatif, par les interlocuteurs du paysage éducatif et social.
- de projeter de devenir organisme de formation pour affermir sa politique de formation et en élargir le champ des bénéficiaires.
- d'accroître les possibilités de financement des projets des enfants et des jeunes par sa contribution à une plateforme de financement participatif dédiée à l'éducation et d'y manifester sa volonté de juste redistribution sociale.
- de s'adjoindre tous les partenariats qui poursuivent les mêmes priorités éducatives pour croiser les expériences et les expertises de sorte à intensifier en efficacité, en étendue et en notoriété les efforts mutualisés d'atteinte des objectifs communs.
- de se donner les moyens par des décisions démocratiquement concertées d'ajuster aux réalités évolutives son organisation territoriale et fonctionnelle, en privilégiant un maillage solidaire qui assure la pérennité de l'action du mouvement OCCE et n'en exclut aucun territoire.
- de poursuivre sa politique associative d'accompagnement de ses bénévoles, et de valorisation de ses salariés, par des choix budgétaires, de formation et d'activité issus des délibérations démocratiques entre ses diverses composantes.

Le Projet Associatif est décliné par l'ensemble des structures qui composent la Fédération à travers des Motions d'orientation qui en définissent pour trois ans les axes prioritaires, eux-mêmes précisés en objectifs opérationnels dans chaque Projet annuel d'activité fédéral.
